

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGLAND

Le 7 juillet 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à la salle des fêtes – 110 place de l'Eglise à Magland, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Maire.

## PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann, Maire  
VAUTHAY Jeanne, APPERTET Stéphane, BOUVARD Christian, CAUL-FUTY Laurène, Adjointes au Maire  
MUGNIER Emmanuel, PELLETIER Jérôme, APPERTET Christophe, FERRAND Stéphanie, BLANC-GONNET Delphine (arrivée à 18h43 – point n° 2), GOMES Marie, PADOVESE Damien, MALESIEUX Alexandre, ANTHOINE Mélodie, CROZET Grégory, THEVENET Thierry, NEPAUL Margaret, Conseillers Municipaux.

## REPRÉSENTÉS :

MERCHEZ-BASTARD Alexia (pouvoir à BOUVARD Christian), DEPOISIER Sophie (pouvoir à RAVAILLER Johann), TOUNA Sabine (pouvoir à CAUL-FUTY Laurène), PETIT-JEAN Maurice (pouvoir à THEVENET Thierry)

EXCUSÉS : KHADRAOUI Kader, CROZET Laetitia

Secrétaire de séance : Madame Marie GOMES

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

---

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

*Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est donc adopté à l'unanimité.*

*Il passe à l'ordre du jour.*

---

## RAPPORT N° 1

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de secrétaire de séance Madame Marie GOMES.

---

## RAPPORT N° 2

### EAU POTABLE Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 (RPQS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## RAPPORT N° 3

### INTERCOMMUNALITÉ Avis du conseil municipal sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM)

*Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE explique que les modifications auraient dues se faire le 1<sup>er</sup> janvier 2018, au plus tard, suite à la loi NOTRe de 2015.*

*Monsieur Thierry TEHVENET souhaite savoir ce qui change et souhaite connaître l'intérêt communautaire ?*

*Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE lui répond que la loi NOTRe vient renforcer le rôle des intercommunalités. La présente modification des statuts de la 2CCAM correspond, dans un premier temps, à la mise en conformité immédiate de ceux-ci avec les nouvelles exigences légales.*

*Dans un second temps, la 2CCAM réfléchit sur la mise en œuvre d'un projet de territoire intercommunal. L'intérêt communautaire doit être clarifié, c'est-à-dire de bien distinguer dans un document clair, ce qui, au sein d'une compétence, relève des actions transférées à la 2CCAM, des actions qui demeurent du ressort des communes.*

*Par exemple, Monsieur le Maire rappelle aux élus que la gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève de la compétence de la 2CCAM, dont il est Vice-Président. Mais que la gestion de la police des gens du voyage est assurée par le Maire de la Commune ; action de police qui n'a pas été transférée à la 2CCAM.*

*Outre le transfert de compétences, il est également précisé que le projet de territoire de la 2CCAM est envisagé au travers la création de services communs entre la 2CCAM et les communes le souhaitant (ex. application du droit des sols en urbanisme, marchés publics, centre technique intercommunal, etc). Pour l'instant, la Commune de Magland adhère seulement au système de groupement de commandes piloté par la 2CCAM.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 voix contre (Grégory CROZET) :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la modification envisagée des statuts de la 2CCAM.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles pour le bon accomplissement de cette délibération.

## RAPPORT N° 4

### DSP EAU POTABLE Présentation du rapport annuel 2020 du délégataire sur l'eau potable

*Messieurs Vincent PONS et Grégory FILIPUTI sont venus présenter le rapport annuel 2020 de la délégation de service public de l'eau potable gérée par SUEZ.*

*Le point noir est le rendement du réseau qui est à 48%, alors qu'il faudrait qu'il soit entre 68 et 85% par rapport aux exigences légales.*

*Monsieur Christophe APPERTET demande à partir de quel taux le rendement peut être considéré comme bon.*

*Monsieur Vincent PONS répond que le taux de 68% est le taux minimum à atteindre, faute de quoi la Commune peut être administrativement pénalisée. Cela étant, la pénalité est minime car si le taux n'est pas respecté, alors la Commune a 3 ans pour établir un plan d'actions avec un schéma directeur, puis 3 nouvelles années pour mettre en œuvre ce schéma. Si finalement, le taux minimal n'est toujours pas atteint, alors l'Agence de l'eau peut doubler ses taxes ce qui représente environ 8€/an pour une famille de 4 personnes.*

*Monsieur Vincent PONS ajoute enfin qu'un bon taux de rendement est entre 80 et 85%.*

*Monsieur Emmanuel MUGNIER demande où se localisent les fuites.*



Monsieur Grégory FILIPUTTI lui répond qu'elles se trouvent principalement route Nationale, route de Lutz, route de l'Industrie et au Val d'Arve.

Monsieur Emmanuel MUGNIER demande si, plutôt que de réparer localement les fuites sous forme de « rustine » et de voir le réseau casser plus loin, il ne serait pas plus opportun, ne serait-ce que financièrement, de déterrer toute la conduite et de réparer par tronçon entier.

Messieurs Vincent PONS et Grégory FILIPUTI précisent que pour l'instant c'est ce qui est pratiqué ; à savoir réparer à l'endroit de la fuite. Car si la réparation concerne plus de 5 mètres de conduite, alors c'est la Commune qui doit payer. Ce serait la solution technique la plus pérenne, mais cela représenterait un coût exorbitant pour le budget Eau de la Commune. Tandis que si la réparation est à l'endroit de la fuite, sous forme de « rustine », alors c'est à SUEZ de prendre en charge les frais. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle SUEZ souhaite renégocier le contrat de DSP qui, initialement, est bâti sur un nombre de fuites fixé entre 5 à 7 par an. Or, aujourd'hui, c'est environ 40 fuites par an.

Madame Margaret NEPAUL demande s'il existe une aide de l'État.

Monsieur Vincent PONS lui répond que non malheureusement, car le traitement des fuites est considéré comme de l'entretien de réseaux. De plus, au contraire de l'assainissement, la réparation des fuites n'est à ce jour pas finançable à l'échelle du comité de bassin 2019-2025, puisque cela n'a pas été inscrit comme action prioritaire.

Monsieur Thierry THEVENET ajoute qu'une aide a été donnée pour les travaux de réseaux à Chamonix-Mottet. Monsieur Vincent PONS confirme en précisant que cette aide est une aide exceptionnelle au titre de l'Appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Monsieur Christophe APPERTET demande si d'autres Communes de Haute-Savoie sont comme Magland. Il lui est répondu par l'affirmative mais que souvent ce sont de plus petites communes concernées et qui ne souhaitent pas augmenter le prix de l'eau car elles ne disposent pas de budget annexe. Pour SUEZ, c'est mieux d'avoir un vrai plan de financement pour améliorer, progressivement, le taux de rendement de tout le réseau d'eau potable.

Monsieur Alexandre MALESIEUX précise à ce titre que les travaux opérés à la Grangeat sont bien mais que, là encore, cela entraîne des « casses » sur le réseau plus loin.

Monsieur Vincent PONS lui répond qu'ici ce sont de gros travaux d'investissement entrepris et que les résultats pour une amélioration du taux de rendement se verront d'ici quelques années.

Monsieur Stéphane APPERTET pose la question du lien entre circulation des poids lourds et casse du réseau.

Monsieur Vincent PONS répond qu'il y a effectivement un lien car le réseau actuel est en fonte grise beaucoup plus cassante que la fonte actuelle, souple ou non, ou que le réseau plastique. Le problème de la fonte souple est que cela rend plus difficile de rechercher les fuites, car celles-ci sont localisées par le bruit fait sur la fonte.

Madame Margaret NEPAUL demande la durée de vie des différents matériaux. Il lui est répondu que les durées de vie, validées par l'ARS, sont d'environ 60 ans pour le plastique, et 80-100 ans pour la fonte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du délégataire sur l'eau potable.

---

## RAPPORT N° 5

### DSP EAU POTABLE

#### Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public EAU POTABLE

Monsieur Vincent PONS explique que l'avenant n° 1 est proposé car après 3 ans, une évolution au niveau du contrat s'avère nécessaire :

- 1 – intégration des évolutions liées à l'exploitation des nouvelles unités de traitement construites aux réservoirs des Grangers et de Chéron  
 2 – équilibre économique du contrat : actuellement environ 40 000€/an de perte à cause des fuites.

Monsieur le Maire approuve les explications qui sont très claires et transparentes. Il donne cette précision suite à différentes réunions de travail qui ont eu lieu en amont.

Puis il remercie Messieurs Vincent PONS et Grégory FILIPUTI de leur venue et des explications données.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le projet d'avenant n° 1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents nécessaires à son application.

**RAPPORT N° 6**

**FINANCES**

**Décision modificative n° 2 – Budget COMMUNE – Année 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°2 du budget Principal 2021 telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
		DEPENSES		RECETTES	
2031/041	Frais d'études			96 739.50 €	
2128/041	Aménagement de terrain	64 117.26 €			
2151/041	Voirie	29 632.24 €			
21318/041	Construction autres bâtiments	2 990.00 €			
<b>SOUS TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>96 739.50 €</b>	-	<b>96 739.50 €</b>	
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>96 739.50 €</b>		<b>96 739.50 €</b>	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**RAPPORT N° 7**

**FINANCES**

**FLAINE – Horaires et tarifs des remontées mécaniques pour la saison été 2021 –  
 Annule et remplace la délibération n° 2021-05-045 du 11 mai 2021**

Monsieur Christophe APPERTET demande les conséquences si la Commune vote contre ces tarifs.

Madame Laurène CAUL-FUTY lui répond que cela fait partie des compétences de la Commune dans le cadre de la Délégation de service public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les tarifs des remontées mécaniques indiqués ci-dessous pour la saison été 2021 des domaines de Grand Massif et Flaine :

FLAINE DMC	ADULTE	ENFANT
Aller – Retour	16,00 €	12,00 €
Offre Famille	14,40 €	10,80 €

GRAND MASSIF	TARIF UNIQUE
Forfait 1 jour	20,00 €
Forfait 6 jours	50,00 €
Forfait saison été	100,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## RAPPORT N° 8

### PERSONNEL

#### Mise à jour du tableau des effectifs : création et suppression d'emploi

*Madame Stéphanie FERRAND demande quel temps en administratif pour Claire COLIN.*

*Monsieur le Maire précise qu'avec le recrutement et le départ de Tiffany SECO CORDERO, l'organisation sera revue.*

*Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE ajoute que cette question pourra être revue en commission municipale Education, Enfance-jeune-animation.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la suppression :
  - D'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
  - D'un poste d'adjoint d'animation
- **DÉCIDE** la création :
  - D'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
  - D'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

## RAPPORT N° 9

### PERSONNEL

#### Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents dans le cadre de besoins liés à un accroissement temporaire d'activités

*Madame Stéphanie FERRAND demande des précisions quant à l'opportunité de ces recrutements, notamment au regard du portail famille qui devait permettre une gestion plus efficace de l'administratif du service.*

*Monsieur Jean-Baptiste VALLERIE rappelle que les besoins en personnel sont assez fluctuants dans ce service car ils sont notamment fonction du nombre d'enfants inscrits pour le périscolaire, le centre de loisirs et le SAJ. Cependant, la définition précise du travail administratif et du temps passé pour cela pourra aussi être revue en commission municipale Education, Enfance-jeune-animation.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **DÉCIDE** de créer 2 emplois comme suit :

Service	Grade	Période	Temps de travail hebdomadaire	Rémunération
Service enfance jeunesse animation	Agent technique polyvalent	Du 01/09/2021 au 31/12/2021	20h	IB : 356 IM 332
Service enfance jeunesse animation	Agent technique polyvalent	Du 01/09/2021 au 31/12/2021	20h	IB : 356 IM 332

- **HABILITE** l'autorité à recruter les agents pour pourvoir ces emplois.

## RAPPORT N° 10

### ÉDUCATION

#### Appel à projet « socle numérique » – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'attribution de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention pour le socle numérique pour les écoles élémentaires de la commune ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

## RAPPORT N° 11

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le reboisement de terrains forestiers en forêt communale de Magland suite à la tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019

*Monsieur Emmanuel MUGNIER demande si les couleurs des lots correspondent à un ordre d'intervention. Il lui est répondu par la négative. Il s'agit juste de localiser les 4 secteurs de replantation identifiés.*

*Madame Delphine BLANC-GONNET signale qu'il convient de porter une attention toute particulière à la parcelle n°18 où du bois impacté est encore à retirer avant de procéder à la replantation du secteur identifié.*

*Monsieur Stéphane APPERTET et Madame Laurène CAUL-FUTY précisent que les 41 hectares du Plan de relance État seront replantés seulement sur 2 mois, à savoir 1 mois par automne 2021 et 2022. De plus, le cahier des charges de l'ONF fixe des critères, des exigences et des obligations de résultats très stricts pour les entreprises qui seront retenues suite à l'appel d'offres.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à lancer, au titre du Plan de relance État, une consultation publique pour le reboisement de 41 hectares de terrains forestiers situés en forêt communale de Magland, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et au déroulement de la consultation.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché en découlant.
- **AUTORISE** le Maire à signer les éventuels avenants découlant de ce marché.
- **DÉCIDE** que les dépenses afférentes à la consultation seront imputées au chapitre 21 du budget BOIS.

## RAPPORT N° 12

### FORÊT

#### Convention financière et d'autorisation d'intervention entre l'Office National des forêts (ONF) et la commune (HSBC)

*Madame Delphine BLANC-GONNET demande pourquoi cette parcelle.*

*Madame Laurène CAUL-FUTY répond qu'il s'agit surtout pour HSBC de procéder à une défiscalisation, laquelle peut s'opérer seulement sur l'investissement avec le financement de plants ; mais pas sur la partie fonctionnement avec l'entretien des arbres plantés sur 6 années.*

*Monsieur le Maire ajoute que des courriers de sollicitation ont été également adressés à des grands groupes comme Amazon, Facebook et Tesla mais, qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue de leur part.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le fait d'accueillir la société HSBC pour financer 0,8 hectare de forêt communale, dans l'unité de reconstitution 121c au lieu-dit la Pille ; afin de contribuer à développer des projets d'îlots d'avenir et anticiper sur le changement climatique ;
- **AUTORISE** que l'ONF intervienne sur la forêt communale de Magland pour mettre en œuvre ces travaux de plantations en étant mandaté par la société HSBC ;
- **APPROUVE** l'engagement de la Commune de rajouter un minimum de 20% en autofinancement sur ce budget, permettant ainsi le reboisement supplémentaire de 0,2 hectare et les éventuels entretiens futurs et actions de protection contre le gibier ne rentrant pas dans le budget apporté par la société HSBC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention financière et d'autorisation avec l'ONF pour collaborer à la mise en place d'un parrainage avec la société HSBC pour le reboisement de l'unité de reconstitution 121c selon les modalités précitées.

## RAPPORT N° 13

### FORÊT

#### Délibération cadre pour le financement de la reconstitution de la forêt communale de Magland

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** l'ensemble du plan de financement d'avril 2021, à hauteur de 1 004 132 euros HT, pour la reconstitution de la forêt communale résultant de l'étude de reconstitution établie par l'ONF en octobre 2020 ;
- **CHARGE** le Maire au bon respect dudit plan de financement ;
- **APPROUVE** la recherche et mise en place de partenariats sous la forme de mécénat, de parrainage, et de parrainage Label bas carbone (LBC), en lien avec l'ONF ;
- **APPROUVE** le fait que pour chaque partenariat, la Commune ait une part de participation de 0 % à 50 % maximum, pour compléter les frais de plantation et/ou les frais d'entretiens futurs et actions de protection contre le gibier ne rentrant pas dans le budget apporté par le partenaire ;
- **APPROUVE**, pour les conventions label bas carbone (LBC) de céder gratuitement la part communale de tonnes de CO2 compensées au parrain partenaires ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute convention entrant dans le cadre précité de partenariats en lien avec l'ONF ;
- **CHARGE** le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires et de mettre tout en œuvre pour le bon accomplissement de la proposition de solidarité faite par les Communes de Samoëns et de Morillon, ensemble la société Grand massif domaines skiables (GMDS), sur une contribution à hauteur de 236 964 euros en faveur de la forêt communale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile à cet effet ;



- **CHARGE** le Maire à réfléchir, en lien éventuellement avec l'ONF, à la mise en place d'une souscription populaire, dont les modalités seront soumises à approbation du conseil municipal ;
- **CHARGE** le Maire de rechercher toutes subventions publiques disponibles pour ce plan de reboisement, auprès de l'État, Europe, Région, Département, notamment.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile à cet effet.

---

## RAPPORT N° 14

### FORÊT

#### Motion de soutien aux communes forestières de France contre l'augmentation de la contribution pour le financement de l'Office National des Forêts

*Monsieur Thierry THEVENET souhaite savoir la durée du contrat de gestion des forêts avec l'ONF, et s'il est possible d'arrêter.*

*Monsieur Stéphane APPERTET lui répond que le contrat a une durée de 20 ans et qu'il est possible d'arrêter celui-ci mais ce sera à la Commune d'assurer la gestion technique de la Forêt.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le vote de la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes forestières, pour les raisons suivantes :

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021,

- **exige :**
  - ☞ Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
  - ☞ La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- **demande :**
  - ☞ Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - ☞ Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**CONSIDÉRANT** que les élus du conseil municipal de la commune de Magland trouvent justifié cette motion ;  
**CONSIDÉRANT** en effet, d'une part, que le territoire communal de Magland est fortement boisé puisque la forêt publique, forêt communale et domaniale, représente une superficie totale de 1221 hectares, soit 33,5 % du territoire, à laquelle il convient d'ajouter la superficie des forêts privées ;  
**CONSIDÉRANT** ainsi, d'autre part, l'importance fondamentale de disposer d'un technicien forestier de l'ONF pour gérer la forêt communale soumise au régime forestier.

---

## RAPPORT N° 15

### FORÊT

#### Office National des forêts (ONF) – Etat d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2022 présenté ci-après ;
- **PRÉCISE** pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;



- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à assister aux martelages des parcelles n° 151 ; 152 ; 171 ; 22 ; 801 ; 802 ; 172.

**RAPPORT N° 16**

**TOURISME**

**Dossier dénomination « commune touristique » -  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter la Communauté de Communes Cluses  
Arve et Montagnes (2CCAM) à déposer le dossier auprès de la Préfecture**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Président de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) afin de déposer, en lieu et place de la commune, un dossier de demande de dénomination de « commune touristique » auprès du préfet de Haute-Savoie ;
- **CHARGE** à cette fin, le Maire, de recueillir tous les documents et éléments nécessaires pour constituer le dossier de demande afin de transmettre un dossier complet au Président de la 2CCAM.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- ↳ Monsieur le Maire remercie les élus, le personnel et les administrés qui ont participé à la tenue des bureaux de vote pour les élections
- ↳ Remerciements de subvention :
- association « l'école à l'hôpital »
  - club l'Age Heureux
- ↳ Diffusion des comptes-rendus des commissions municipales thématiques à l'ensemble des élus du conseil, hormis la commission municipale Urbanisme-Foncier
- ↳ Monsieur le Maire sollicite les élus afin de créer un groupe de travail pour organiser le conseil municipal des jeunes
- ↳ Calendrier :
- 11 juillet : balade à vélo organisée par le comité féminin pour le dépistage du cancer du sein des Savoie
  - 13 juillet à 22h00 : feux d'artifice
- ↳ Monsieur Christophe APPERTET demande des précisions quant au poste à pourvoir pour le service foncier.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,  
**Johann RAVAILLER**



La Secrétaire de Séance,  
**Marie GOMES**

